

la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 22 septembre 1896.

Signé : G. GALLET.

Par le Gouverneur :

*Le Directeur de l'Intérieur, p. i.,*

Signé : A. WALWEIN.

---

N° 507. — Par arrêté du Gouverneur en date du 22 septembre 1896, pris sur la proposition du Chef du service Judiciaire, le Conseil privé constitué en Conseil du Contentieux administratif, est composé ainsi que suit pour le reste de l'année en cours :

*Membres titulaires :*

MM. Fabre, juge au Tribunal supérieur ;  
Olivaint, Président du Tribunal de 1<sup>re</sup> instance.

*Membres suppléants :*

MM. Chêne, lieutenant de juge ;  
Louis, juge *p. i.* au Tribunal supérieur.

---

N° 508. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 septembre 1896, pris en Conseil privé, sur le rapport du Chef du service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée à la demoiselle Mere Clark, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Tetuaviroa Huarepo a Tiapatai.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

---

#### PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1<sup>er</sup> septembre 1896 —

N° 509. — M. Ryckelynck est nommé provisoirement Substitut du Procureur de la République, Chef du service Judiciaire.

— En date du 5 septembre 1896 —

N° 510. — Sont nommés membres du Comité de surveillance de l'Instruction publique, pour une période d'une année à compter de ce jour :

MM. Poroi, Conseiller privé ;  
Agostini, Chef du service des Travaux publics ;  
Guitton, en religion frère Allain, Directeur de l'école des Frères ;  
Ahne, Directeur *p. i.* des écoles françaises-indigènes.